Groupe de coopération en matière de lutte contre l'abus et le trafic illicite des drogues

P-PG (2019) 1

Déclaration de la Présidence Portugaise du Groupe Pompidou à la 62ème session de la Commission des Stupéfiants

Excellences, Mesdames et Messieurs les ministres, Mesdames et Messieurs les représentants de la société civile, Mesdames et Messieurs,

Le Groupe Pompidou est une entité du Conseil de l'Europe qui défend les valeurs essentielles du Conseil de l'Europe et a pour but de promouvoir les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit.

Les 39 Etats membres du Groupe Pompidou estiment qu'il est crucial – en matière de drogues comme dans tous les autres domaines d'action – d'encourager des politiques élaborées, mises en œuvre et évaluées à la lumière et dans le plein respect des droits de l'homme.

Le Groupe Pompidou considère le document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (SEAGNU) de 2016 comme étant le document de consensus le plus récent et le plus complet. Il soutient ses dispositions qui présentent le trafic de drogues comme un problème mondial exigeant une réponse intégrée, équilibrée et fondée sur des connaissances valides dans le cadre de programmes, stratégies et politiques en matière de drogues qui respectent pleinement les droits de l'homme et la dignité de tous les individus.

Le Groupe Pompidou réaffirme, comme il l'a fait savoir lors de la SEAGNU 2016, que les droits de l'homme doivent être pris en considération, entre autres, dans les aspects suivants des politiques en matière de drogues :

Avant toute chose, l'application de la peine de mort pour les infractions liées à la drogue, les peines inhumaines et la torture, ainsi que les exécutions extrajudiciaires vont à l'encontre des obligations internationales relatives aux droits de l'homme. Toute personne a le droit à un procès équitable et d'être entendue par un tribunal compétent, indépendant et impartial établi par la loi.

En outre, les usagers de drogues bénéficient d'un droit incontesté à l'accès équitable aux soins médicaux et aux services sociaux pour traiter leurs troubles liés à la toxicomanie et leurs autres problèmes de santé liés ou non à l'usage de drogues. Le droit à la santé et aux services de soins comprend l'accès aux substances sous contrôle et leur mise à disposition à des fins médicales et scientifiques.

Les droits de l'homme sont une pierre angulaire fondamentale des politiques en matière de drogues, et en ce sens constituent un élément central de l'un des sept chapitres et de 15 recommandations du document final de la SEAGNU 2016. Le Groupe Pompidou exhorte les États membres à mettre en œuvre les recommandations du document final de la SEAGNU et se tient prêt à les soutenir dans le processus de mise en œuvre, afin de garantir que toutes les mesures prises par la CND et les États membres au-delà de 2019 tiennent compte de la nécessité de permettre le respect intégral les droits de l'homme dans leur intégralité.

Comprendre et souligner l'importance des droits de l'homme est crucial pour l'élaboration de politiques cohérentes en matière de drogues. C'est dans cet esprit que le Groupe Pompidou a inclus la préparation d'un recueil des pratiques appliquées en matière de droits de l'homme dans son programme de travail 2019-2022, adopté lors de la 17e Conférence ministérielle du Groupe Pompidou, en novembre dernier.

Un nouveau sujet, qui revêt une importance capitale, a été inclus dans le programme de travail, à savoir la mise en œuvre de mesures visant à réduire la stigmatisation liée aux drogues. La discrimination, la marginalisation et la stigmatisation à l'égard des usagers de drogues créent des obstacles à l'accès aux soins, aux services de santé et aux services sociaux. De la même manière, la perception erronée de la consommation de drogues et les idées préconçues répandues par les médias sociaux nuisent aux usagers de drogues (souvent qualifiés de criminels), contribuant ainsi à une discrimination qui doit être combattue par l'information et le partage de bonnes pratiques. La mise en œuvre de programmes de formation à l'intention des services répressifs et des professionnels de la santé, les actions de sensibilisation et l'utilisation généralisée d'un langage neutre et non stigmatisant doivent être envisagées dans le cadre des politiques nationales en matière de drogues.

Faire le lien entre les politiques en matière de drogues, la pratique et la recherche est un élément central de la mission du Groupe Pompidou, qui a su donner un sens concret à cette exigence.

En 2018, une déclaration sur le traitement du syndrome de dépendance aux opiacés a été adoptée. Elle présente quatre recommandations essentielles visant à lever les barrières dans les cadres réglementaires nationaux existants et à améliorer l'accès aux médicaments agonistes et antagonistes pour le traitement du syndrome de dépendance aux opiacés. Cela sera présenté la semaine prochaine lors d'un évènement parallèle organisé avec l'aide de nos collègues.

En outre, le Groupe a adopté une « déclaration sur les coûts et les conséquences des politiques de contrôle des drogues », avec pour objectif d'aider les États membres à améliorer les méthodes et les outils d'estimation, élaborer des lignes directrices pour la collecte de données, échanger des informations entre les pays et promouvoir la coopération internationale en soutenant la mise en réseau d'experts et la coopération entre les institutions compétentes, en particulier l'OEDT.

Par ailleurs, le Groupe Pompidou tient à souligner que les acteurs de la société civile, y compris les représentants des usagers de drogues et des personnes concernées par ce problème mondial, disposent d'un droit légitime à être entendus et devraient être invités à participer au débat et à la recherche de solutions. Cela a conduit le Groupe Pompidou à adopter un document d'orientation intitulé « Interaction entre les gouvernements et la société civile sur les questions liées à la politique en matière de drogues : principes, voies et moyens, opportunités et défis ». Notre objectif est que ce document d'orientation soit non seulement un outil utile à la disposition des États membres du Groupe Pompidou, mais qu'il puisse également inspirer d'autres organisations internationales, ainsi que l'ensemble des gouvernements.

MedNET, le réseau méditerranéen de coopération sur les drogues et les addictions, a célébré son 12^{e} anniversaire l'année dernière. Ses activités principales ont favorisé l'échange d'expériences fondées sur les droits de l'homme, la démocratie et l'État de droit dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues, offrant ainsi des formations pour permettre le développement de mesures thérapeutiques et de soins. Les activités entre les 16 pays membres contribuent à promouvoir des réponses efficaces à l'usage de drogues, par l'échange de bonnes pratiques et la coopération régionale dans le domaine de la recherche sur la situation, la prévention, le traitement et les soins en matière de drogues, ainsi que dans le cadre des services répressifs.

Le Groupe Pompidou réaffirme également la nécessité d'intégrer une perspective de genre dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques en matière de drogues, comme le prévoient les recommandations de la SEAGNU. Pour y parvenir, il est essentiel d'instaurer une collaboration étroite et un partage des responsabilités entre les États et les organisations internationales et régionales concernées, qui regroupent toutes les entités compétentes des Nations Unies, y compris, mais sans s'y limiter, l'ONUDC et l'OMS, ainsi que les nombreuses ONG travaillant dans ce domaine.

Le Groupe Pompidou du Conseil de l'Europe est déterminé à poursuivre et à étendre ses efforts en tant que force vive et plateforme de coopération interinstitutionnelle, comme en témoigne notre coopération avec l'ONUDC, l'OMS, l'Union européenne (l'OEDT et la Commission européenne) et d'autres organisations, comme il l'a été amplement démontré dans le passé. Le Groupe continuera de contribuer à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques mondiales en matière de drogues, en encourageant les débats sur les nouvelles problématiques, en adoptant des documents d'orientation et des déclarations et en coopérant avec les partenaires internationaux.

Le Groupe Pompidou est prêt à poursuivre sa collaboration avec la CND et d'autres entités des

Nations Unies, en vue d'atteindre notre objectif commun de placer la santé publique et le respect des droits de l'homme au centre des politiques en matière de drogues, conformément aux recommandations adoptées lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies de 2016, et de reconnaitre que les efforts menés dans le cadre des politiques en matière de drogues doivent s'aligner sur les efforts qui visent à réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

En conclusion, je saisis cette occasion pour partager avec vous que lors de la réunion ministérielle de Stavanger, à la Norvège et à l'Italie ont passé le relais au Portugal et à la Pologne pour assurer la présidence et vice-présidence du Groupe Pompidou. Avec l'aide et le soutien de tous les états membres, la présidence portugaise fera tous les efforts nécessaires pour mettre en œuvre les décisions prises par les Ministres, en particulier le processus de révision statutaire devant aboutir à l'adoption d'un nouveau mandat pour le Groupe Pompidou en 2021 qui célébrera alors son 50ème Anniversaire. Dans ce cadre, nous avons noté avec satisfaction que ce processus de révision a reçu en janvier 2019 le soutien du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.